

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze du mois de janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, DUSSUD Alain, WAX Nicolas, CHAPPEL Michel, GORRE Alfred, Mme GACHET Edith, M. ROUSSEL Bruno, Mme RAMBAUD Florence.

EXCUSES : OLIVIERI Jérôme.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 3 décembre 2018 suscite des remarques.

M. Florian Pernet signale qu'il faut faire mention d'une interruption de séance de 21h à 21h15.

Le compte rendu est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (EG).

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative (Charges Guso spectacle de Noël - FPIC)
2. Délibération pour le règlement des travaux d'investissement dans l'attente du vote du budget
3. Levée d'option acquisition parcelle ZD 196
4. Refonte des commissions
5. Point sur le matériel et l'outillage du garage communal
6. Travaux et actions envisageables
7. Demandes de subventions reçues
8. Questions diverses

1 – DECISION MODIFICATIVE (CHARGES GUSO SPECTACLE DE NOËL - FPIC)

Charges patronales pour spectacle clown de Noël et ajustement pour verser le FPIC.

Libellé	Article	Diminution sur crédits votés	Augmentation sur crédits votés
Fonctionnement			
Subv° fonct aux organismes publics	6573	920,00 €	
Charges de sécu et prévoyance	6450		200,00 €
FPIC	739223		720,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative (9 voix pour 0 contre).

Arrivée de Nicolas Wax à 18h45.

2 – DELIBERATION POUR LE REGLEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET

M. le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. (ou Mme) le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2018 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative par 8 voix pour, 1 abstention et 0 contre).

➤ **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

➤ **PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Budget	Chapitr e	Désignation chapitre	Article	Budget primitif exercice précédent	Montant maximum (25 %)
COMMUNAL	21	Immobilisations corporelles	2111	10 648,00 €	2 662,00 €
			2135	100 709,02 €	25 177,25 €
			2188	5 543,38 €	1 385,84 €
	23	Immobilisations en cours	231	26 394,20 €	6 598,55 €

➤ **PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adoption de cette délibération par 8 voix pour, 0 contre et 1 abstention (NW).

3 - LEVEE D'OPTION ACQUISITION PARCELLE ZD 196

Par délibération en date du 22 juin 2018, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure d'acquisition du terrain appartenant aux consorts Ducruetz, situé Les Léchères, cadastré section ZD n°196 d'une superficie de 4 325 m².

Une promesse de vente, réalisée par l'E.P.F.L., a été signée par les deux parties. Monsieur le Maire fait lecture de ce document et propose aux membres de l'Assemblée d'approuver cette promesse de vente dont les modalités sont détaillées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'approuver l'acquisition à l'amiable du terrain appartenant aux consorts Ducruetz, situé Les Léchères, cadastré section ZD n°196 d'une superficie de 4 325 m²mètres carrés, au prix de 9 889 € toutes indemnités confondues.

D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de l'exercice en cours.

D'autoriser M. le maire, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4 – REFONTE DES COMMISSIONS

Commission travaux – matériel et outillage :

Vice président : M. Alain DUSSUD membres : MM. Florian PERNET, Nicolas WAX, Michel CHAPPEL.

Commission Sentiers, chemins, forêt, parc de loisirs :

Vices-présidents :

M. Alain DUSSUD pour la partis sentiers, chemins, forêt,

M. Florian PERNET pour le Parc de loisirs,

Membres : Mme Edith GACHET, Mme Florence RAMBAUD, M. Bruno ROUSSEL

Commission Patrimoine, culture, associations :

Vice-Président : M. Alfred GORRE, membres Mme Edith GACHET, M. Bruno ROUSSEL

Commission Agriculture :

Vice-président : MM. Nicolas WAX, Alain DUSSUD.

Commission Dénomination des voies, numérotation des immeubles :

Vice-président : M. Alfred GORRE, membre : M. Florian PERNET.

5 - POINT SUR LE MATERIEL ET L'OUTILLAGE DU GARAGE COMMUNAL

M. DUSSUD expose que M. Michel BRUNET mettait du matériel personnel à disposition de la commune depuis de nombreuses années et qu'il serait souhaitable que la commune s'équipe avec son propre matériel. Un inventaire en a été dressé, la commission travaux – matériel et outillage présentera au conseil municipal la liste des équipements dont la commune pourrait se doter.

MM. Michel CHAPPEL tient à saluer le travail conséquent réalisé depuis de nombreuses années par Michel BRUNET avec son équipement et ses fournitures personnels de façon bénévole. M. Jean-Michel REYNAUD se joint à lui pour rappeler les services qu'il a rendus à la commune ainsi que son désintéressement.

6 - TRAVAUX ET ACTIONS ENVISAGEABLES

Monsieur le maire présente une liste non exhaustive e des travaux et actions envisageables pour l'exercice 2019 :

Bâtiments

Réfection toit du préau bâtiment mairie (2 000 € - élus, employé communal)

Mise aux normes (incendie) local archives, combles de la mairie (1 500 €- employés communaux)

Entrée d'eau toit église/clocher

Mise aux normes PMR porte d'entrée de la mairie

Sentiers, chemins, activités nature

Mise en place éléments Sentier des Légendes

Balisage sentiers randonnée en relation avec le SIVAV

Aménagement passage délicat Casse-Massion (SIVAV-Montricher-Albanne)

Parc de loisirs

Point sur le skate park et sur le bike park

Rénovation des jeux existants

Création d'un théâtre de verdure (amphithéâtre)

Étude pour une aire de camping-cars/camping

Création d'un cheminement surélevé entre les arbres pour enfants

jardin potager partagé à la Confrérie

Patrimoine

Réfections parties dégradées de la voûte et d'une partie de mur de l'église

Rétablissement de l'oratoire des Uilles (Chemin de Bonvillard)

Étude en relation avec l'EPFL du devenir du hameau de la Fesse, possibilité d'une commission extra municipale.

Animation – culture

Celticimes
Saint-Germain
Concert de la commune
Pique-nique intercommunal Croix d'Albiez
Fête de Noël

Relance d'une AFP

Dénomination des voies et numérotation des immeubles.

Réflexion sur le devenir du hameau de la Fesse

D'autres travaux sont ajoutés à cette liste : création d'un auvent pour la protection de la porte d'entrée de la mairie soumise aux intempéries
Réfection du toit du puits situé à droite de l'entrée de la mairie.

7 - DEMANDES DE SUBVENTIONS REÇUES

M. le Maire présente les demandes de subvention reçues :

- Le souvenir français : les conseillers municipaux souhaitent verser une subvention de 100€ au Souvenir Français ;
- École d'Albiez-Montrond : accord sur le principe pour un montant de 120€ pour les 4 enfants d'Albiez-le-Jeune ;
- Tennis Club d'Albiez-le-Jeune : aide financière de 500€. Accord de principe du conseil.

Il sera définitivement statué sur ces demandes au moment de l'élaboration du budget 2019.

8 - QUESTIONS DIVERSES

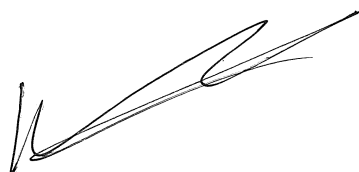
- Mme Edith GACHET souhaite que la mairie informe la population au sujet de la construction de la centrale hydroélectrique prévu par la société Voltalia. M. le Maire retrace l'historique du projet et précise qu'une réunion est prévue avec M. SAINTON, chef de projet.

La population sera informée prochainement.

- Mme Edith GACHET souhaite que soient signalés aux habitants les informations paraissant sur le site Internet de la commune, de même que les informations diverses émanant des associations. Elle propose de consulter la population afin que les personnes intéressées acceptent de recevoir des courriers électroniques en provenance de la mairie. Elle se propose de se charger de cette mission ainsi que du suivi de la mise à jour du site de la commune.

La séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de séance
M. Florian PERNET



Le Maire,
Jean-Michel REYNAUD

